



Bruxelles, le 30.1.2015  
COM(2015) 34 final

**RAPPORT DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL**

**Évaluation intermédiaire du programme conjoint de recherche et de développement sur  
la mer Baltique BONUS**

# **RAPPORT DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL**

## **Évaluation intermédiaire du programme conjoint de recherche et de développement sur la mer Baltique BONUS**

### **1. INTRODUCTION**

Le présent rapport expose les résultats d'une évaluation intermédiaire, conformément à l'article 13 de la décision (862/2010/UE) du Parlement européen et du Conseil relative à la participation de l'Union à un programme de recherche et de développement sur la mer Baltique (BONUS) entrepris par plusieurs États membres. La décision fait obligation à la Commission de procéder à une évaluation intermédiaire de BONUS avant le 31 décembre 2014 au plus tard, afin d'apprécier les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs énoncés dans la décision, et de formuler des recommandations concernant la poursuite de l'intégration, la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre (y compris l'intégration scientifique, administrative et financière). L'évaluation intermédiaire analyse également dans quelle mesure les contributions financières des États participants<sup>1</sup> sont appropriées, étant donné les demandes de leurs communautés scientifiques nationales.

Un groupe d'experts indépendants comprenant cinq experts a effectué l'évaluation intermédiaire de BONUS; les conclusions figurent dans un rapport d'évaluation détaillé<sup>2</sup>.

Le présent rapport résume les principales conclusions de l'évaluation intermédiaire et intègre les observations de la Commission.

### **2. CONTEXTE ET VUE D'ENSEMBLE DE BONUS**

La mer Baltique est unique: mer semi-fermée, elle constitue l'une des plus grandes masses d'eau saumâtre du monde, partiellement recouverte de glace en hiver, bordée par neuf États, dont huit sont membres de l'Union européenne. L'environnement de la mer Baltique subit les graves conséquences de nombreux phénomènes tant naturels qu'anthropiques. Il s'agit notamment de la pollution due aux armes chimiques et aux composés de métaux lourds déversés dans ses eaux. Des niveaux élevés de nutriments entraînent également l'apparition de zones mortes appauvries en oxygène, la prolifération d'algues et des incidences sur la faune et la flore sauvages. La biodiversité unique de la région de la mer Baltique a également été affectée par l'introduction d'organismes exotiques, non endémiques, par la pêche, le trafic maritime, les activités offshore et la modification des conditions météorologiques, ainsi que par des économies en expansion avec des pratiques agricoles plus en plus intenses et des populations côtières en augmentation. Ces phénomènes ont considérablement limité la capacité de la Baltique à fournir durablement les biens et services dont la région dépend directement et indirectement pour ses besoins sociaux, culturels et économiques.

Le Conseil européen a fait écho en 2007 aux préoccupations relatives à l'état de l'environnement dans la Baltique, reprises dans la communication de la Commission au

<sup>1</sup> Le Danemark, l'Allemagne, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Finlande et la Suède.

<sup>2</sup> <http://ec.europa.eu/smart-regulation/evaluation/search/download.do?documentId=12453881>

Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions concernant la stratégie de l'Union européenne pour la région de la mer Baltique<sup>3</sup>.

La science peut contribuer à relever ces défis et à trouver des solutions aux problèmes écologiques pressants dans la Baltique. Il convient donc d'intensifier, au niveau qualitatif et quantitatif, les activités de recherche actuellement menées dans la région de la Baltique, en élaborant et en appliquant une approche totalement intégrée selon laquelle les programmes de recherche pertinents de tous les États riverains peuvent être rationalisés et ciblés afin de résoudre les problèmes complexes et urgents de façon coordonnée, efficace et effective.

Constatant les progrès accomplis sur la voie d'une plus grande intégration de la recherche avec le soutien d'un projet ERA-NET<sup>4</sup>, de 2003 à 2008, et d'un projet ERA-NET Plus, de 2007 à 2012, le Conseil a invité la Commission à soumettre une proposition d'initiative au titre de l'article 185 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (ancien article 169 du traité instituant la Communauté européenne) pour la région de la mer Baltique, qui permette à l'Union européenne de participer à des programmes de recherche menés conjointement par plusieurs États membres. Les initiatives au titre de l'article 185 visent à établir, afin de remédier à la fragmentation, une intégration durable des programmes nationaux de recherche, au niveau scientifique, financier et administratif.

BONUS a été créé à la suite de la décision<sup>5</sup> du Parlement européen et du Conseil sous forme d'une entreprise commune, au titre de l'article 185, du Danemark, de l'Allemagne, de l'Estonie, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Pologne, de la Finlande et la Suède (ci-après dénommés les «États participants») avec la participation de l'UE.

L'objectif général de BONUS est de *«renforcer la capacité de recherche de la région de la mer Baltique afin de soutenir l'élaboration et l'application de réglementations, politiques et pratiques de gestion adaptées pour faire face efficacement aux grands défis environnementaux et sociétaux qui se posent actuellement et se poseront dans la région au cours des prochaines années, et améliorer l'efficacité et l'efficacé de la programmation et de l'approche encore trop fragmentaire de la recherche environnementale dans la région, par l'intégration des activités de recherche du système de la mer Baltique dans un programme multinational à long terme, coopératif, interdisciplinaire et bien ciblé. BONUS permet aussi d'établir et de structurer l'espace européen de la recherche dans la région de la mer Baltique»*<sup>6</sup>.

Pour atteindre cet objectif, le programme BONUS doit établir un agenda de recherche stratégique, axé sur des politiques, en vue d'accroître la coordination et l'intégration des programmes publics de recherche transfrontières et intersectoriels, de renforcer la capacité de recherche des États riverains de la Baltique où l'intensité de recherche est moindre, d'établir des modalités de mise en œuvre appropriées pour une gestion conjointe de l'entité juridique et de la structure de gouvernance, et de lancer des appels à propositions multithématiques, pluripartenaires et stratégiquement ciblés.

---

<sup>3</sup> COM(2009) 248 final du 10 juin 2009.

<sup>4</sup> Un instrument de financement du 7e PC soutenant la mise en réseau de la recherche nationale [http://cordis.europa.eu/fp7/coordination/about-era\\_en.html](http://cordis.europa.eu/fp7/coordination/about-era_en.html)

<sup>5</sup> Décision n° 862/2010/UE du 22 septembre 2010.

<sup>6</sup> Section I de l'annexe I de la décision n° 862/2010/UE.

BONUS est un programme doté d'un budget de 100 millions d'euros, avec une contribution financière maximale de l'Union européenne de 50 millions d'euros, les contributions nationales des États participants devant totaliser une somme équivalente. Jusqu'à 25 % des contributions nationales peuvent être fournies en nature sous forme d'infrastructures mises à disposition gratuitement en vue de leur utilisation par les bénéficiaires dans les projets BONUS.

La mise en œuvre de BONUS est assurée par un groupement européen d'intérêt économique (GEIE BONUS) établi à Helsinki. Le secrétariat est responsable de la gestion administrative, financière et contractuelle et fait rapport à un comité directeur. Le comité directeur se compose de représentants de tous les États participants et constitue la plus haute instance dirigeante du programme. Le comité directeur arrête des décisions et définit le travail du Secrétariat. La Commission a un statut d'observateur permanent au sein de cet organe.

La décision prévoit une mise en œuvre de BONUS en deux phases: une phase stratégique initiale, suivie d'une phase de mise en œuvre. Dans la première phase stratégique, le GEIE BONUS a établi un agenda stratégique de recherche et a convenu des modalités détaillées de mise en œuvre nécessaires. Ces modalités suivent généralement le 7e PC et concernent des règles de gestion financière, les taux de financement et les obligations de présentation de rapports, qui sont précisées dans un accord de mise en œuvre conclu entre la Commission et le GEIE BONUS en octobre 2012 à la suite d'un audit ex ante de la capacité du GEIE BONUS à gérer le programme et le suivi ultérieur des recommandations essentielles.

La conclusion de l'accord de mise en œuvre a lancé la phase de mise en œuvre de BONUS. Cette phase de mise en œuvre doit durer au moins 5 ans, jusqu'en octobre 2017, et porte principalement sur la publication d'appels, la sélection de propositions et le soutien de projets de recherche en collaboration. D'autres activités comprennent la diffusion, la mise à jour régulière de l'agenda stratégique de recherche, les liens avec la politique scientifique, la collaboration et le partage des meilleures pratiques avec les communautés scientifiques concernées dans les autres bassins maritimes européens.

En novembre 2012, le programme BONUS a publié ses premiers appels sur les thèmes *Écosystème viable* et *Innovation*. À l'issue de l'évaluation, 7 projets concernant l'*écosystème viable*<sup>7</sup> et 13 projets concernant l'*innovation*<sup>8</sup> ont été recommandés pour bénéficier d'une aide. Les subventions au titre de l'*écosystème viable* ont été octroyées début 2014, celles au titre de l'*innovation* ont suivi dans le courant de l'année. Un troisième appel concernant des services durables liés à l'écosystème a été publié en janvier 2014 et, en tant que tel, n'a pas été soumis à la présente évaluation.

Toute une série d'actions de diffusion ont eu lieu, y compris la coopération avec la Commission d'Helsinki (HELCOM)<sup>9</sup>, le programme pour la région de la mer Baltique<sup>10</sup> et le Parlement européen.

---

<sup>7</sup> [http://www.bonusportal.org/bonus\\_projects/viable\\_ecosystem\\_projects\\_2012](http://www.bonusportal.org/bonus_projects/viable_ecosystem_projects_2012)

<sup>8</sup> [http://www.bonusportal.org/bonus\\_projects/innovation\\_projects](http://www.bonusportal.org/bonus_projects/innovation_projects)

<sup>9</sup> Commission pour la protection de l'environnement marin de la mer Baltique (Commission d'Helsinki); <http://helcom.fi/>

<sup>10</sup> <http://eu.baltic.net/>

### **3. RAPPORT D'ÉVALUATION INTERMÉDIAIRE DU GROUPE D'EXPERTS INDÉPENDANTS ET OBSERVATIONS DE LA COMMISSION**

Le rapport d'évaluation couvre les progrès de BONUS dans la réalisation des objectifs énoncés à l'article 2 et à l'annexe I de la décision, ainsi que l'ampleur de l'intégration, la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre.

La Commission juge appropriée la méthode appliquée par le groupe d'experts. Les principales sources de données utilisées pour l'évaluation étaient les documents relatifs au programme BONUS, aux autres politiques de l'UE et à d'autres programmes associés à la région de la mer Baltique. Des entretiens ont également été menés avec un large éventail d'acteurs internes et essentiels, ce qui a permis de procéder à des triangulations de données, contribuant ainsi à la solidité des conclusions. Par exemple, les experts ont assisté en tant qu'observateurs à une réunion du comité directeur de BONUS, ce qui leur a permis de confirmer que les projets de recherche sont correctement sélectionnés à partir d'un classement établi sur la seule base de l'excellence conformément aux notes attribuées par des experts-évaluateurs indépendants et en conformité avec les règles du 7e PC.

Étant donné qu'au moment de l'évaluation intermédiaire, la phase de mise en œuvre n'était pas assez avancée pour tirer des conclusions à partir de travaux de recherche financés au titre de BONUS, il était justifié tirer des conclusions préliminaires de l'étendue des recherches soutenues et des résultats obtenus dans le cadre de subventions de recherche dans des domaines analogues ayant bénéficié d'aides au titre des projets ERA-NET antérieurs.

Les points 3.1 à 3.5 donnent un résumé des conclusions des experts figurant dans le rapport d'évaluation et la position de la Commission en la matière est indiquée au point 4.

#### **3.1 Pertinence**

Les objectifs de BONUS ont été établis en réponse aux multiples pressions naturelles et anthropiques qui nuisent gravement à l'état écologique de la mer Baltique et à sa capacité à fournir de manière durable les biens et services dont la région a besoin.

La réglementation a permis d'améliorer l'environnement de la mer Baltique au cours des dernières années, mais pas autant que prévu: les proliférations d'algues toxiques, les zones mortes appauvries en oxygène, les espèces exotiques, l'épuisement des stocks de pêche et l'encombrement de l'espace marin continuent à caractériser la mer Baltique.

La mer Baltique est une mer presque totalement fermée, avec un faible taux de renouvellement et des interdépendances complexes entre les écosystèmes, les activités humaines, les milieux terrestres et maritimes. Le rapport d'évaluation met en lumière l'importance du maintien de l'approche intégrée de BONUS. Il souligne que la participation de tous les États de la mer Baltique est essentielle, car elle permet une compréhension commune et des actions coordonnées pour relever les défis auxquels est confrontée la mer Baltique.

Le programme BONUS a de ce fait entrepris une vaste consultation des parties prenantes et développé, en accord avec tous les États participants, un agenda de recherche stratégique axé

sur les politiques qui définit les besoins et les priorités de recherche essentiels à traiter en vue d'améliorer l'environnement de la mer Baltique et de permettre son développement durable, ce qui soutiendra les économies des États baltes.

L'agenda de recherche stratégique<sup>11</sup> a été mis à jour en janvier 2014 à la suite d'une nouvelle large consultation des parties prenantes.

BONUS poursuit son action en vue d'éliminer la fragmentation des programmes de recherche environnementale au niveau des régions; il a permis de mettre en place un programme de recherche multinational durable, coopératif et interdisciplinaire. Il permet d'acquérir des connaissances pour une gestion fondée sur des données scientifiques et un développement durable assurant un avenir meilleur à la mer Baltique.

L'intégration atteinte entre les programmes nationaux de recherche au sein de BONUS a été rendue possible par dix années d'une coopération de plus en plus étroite appuyée par les projets ERA-NET antérieurs.

Dans l'ensemble, le groupe d'experts conclut que les objectifs initiaux, qui justifiaient la mise en place du programme, demeurent d'actualité, et que la mise en œuvre de l'agenda stratégique de recherche soutiendra des recherches et innovations permettant de continuer à relever les défis auxquels la Baltique demeure confrontée.

### **3.2 Efficacité**

Le rapport d'évaluation estime que le programme BONUS a atteint un niveau élevé d'intégration scientifique transnationale grâce à la définition commune des thèmes de recherche et à une évaluation commune des propositions de projets, sur la base de critères d'excellence, effectuée par des experts indépendants sans tenir compte de la nationalité. Cette approche, combinée à des activités de réseautage, a créé une «communauté» transnationale de recherche qui a sensiblement réduit la fragmentation des activités de recherche sur la mer Baltique et a renforcé l'intégration des programmes de recherche nationaux.

Le rapport d'évaluation a constaté que la gestion opérationnelle du GEIE BONUS est guidée par une série de procédures complète et appropriée. La surveillance financière est assurée par un directeur exécutif et un gestionnaire financier qualifié. Le GEIE BONUS a été considéré comme fonctionnant efficacement en tant que structure de mise en œuvre dédiée assurant la gestion opérationnelle et garantissant l'application de règles de financement communes.

À l'issue d'entretiens et d'observations, le comité directeur a été jugé efficace, avec un climat de confiance parmi ses membres et une approche constructive axée sur la résolution de problèmes. La Commission assiste en qualité d'observateur aux réunions du comité directeur et ses interventions ont été appréciées, soutenant le caractère constructif des discussions dans le cadre juridique de BONUS.

Les règles communes et un budget unique pour chaque appel à propositions de recherche BONUS garantissent l'intégration financière. Les projets sont sélectionnés à la suite d'une évaluation centralisée réalisée par des experts indépendants qui appliquent les règles du 7e

---

<sup>11</sup> [http://www.bonusportal.org/files/2981/Publication\\_No.\\_14.pdf](http://www.bonusportal.org/files/2981/Publication_No._14.pdf)

PC, et uniquement sur la base d'une liste établie dans l'ordre des points obtenus, sans tenir compte d'aucun autre élément, tels que des quotas nationaux.

Au moment de l'élaboration du rapport, l'Union européenne et les États participants ont conjointement soutenu 20 projets de recherche, pour un montant de 32 millions d'euros, portant sur des thèmes importants, tels que la réduction des apports de nutriments depuis la côte, la promotion de la pêche durable, le soutien à l'amélioration de la surveillance de l'environnement marin, et les effets combinés des activités marines. À la suite d'un troisième appel, des subventions à des projets supplémentaires évalués positivement par des experts indépendants appliquant les règles du 7<sup>e</sup> PC sont en cours de finalisation, et des appels supplémentaires seront lancés jusqu'à la fin du programme BONUS, en 2017.

Dans le cadre de l'appel sur le thème de l'*innovation*, les entreprises représentaient 25 % des bénéficiaires, dont 16 % de PME. Par contre, les PME ne représentaient que 3% des bénéficiaires à l'issue de l'appel dans le domaine *écosystème viable*, en raison d'une approche davantage axée sur la recherche fondamentale, et de ce fait des mesures s'imposent afin d'accroître la participation des PME.

S'appuyant sur le champ couvert par les projets soutenus et sur les résultats des recherches menées dans le cadre de précédents projets ERA-NET, le rapport d'évaluation indique que la qualité des recherches soutenues au titre de BONUS devrait être élevée et fréquemment citée.

Le rapport d'évaluation a apprécié la politique de communication active menée dans le cadre du programme, avec la publication régulière de bulletins et lettres d'information ainsi que de documents d'information spécifiques. BONUS participe aux activités d'organismes relevant de son champ d'application, tels que la Commission d'Helsinki, JPI Oceans<sup>12</sup> et le CIEM<sup>13</sup>. Les responsables de BONUS comptent également souvent parmi les principaux intervenants dans les manifestations de la recherche marine et dans d'autres événements liés à la collaboration en matière de recherche, par exemple la Journée maritime européenne, la conférence EurOCEAN et le Forum de l'UE pour la stratégie concernant la région de la mer Baltique. Le GEIE BONUS a enquêté sur l'efficacité de ses activités de diffusion et utilisera les résultats de cette enquête pour mieux cibler son action et améliorer la prise en considération de ses communications afin d'en maximiser l'impact.

L'impact de BONUS devrait être accru par sa politique d'accès libre aux données et par l'utilisation de bases de données accessibles au public pour les métadonnées, ce qui permettra de rendre les résultats plus largement disponibles et assurera une meilleure compréhension des mécanismes qui menacent l'environnement de la mer Baltique.

BONUS soutient un club de jeunes scientifiques au moyen d'événements visant à promouvoir l'élargissement des compétences professionnelles, telles que les compétences nécessaires pour présenter la recherche scientifique à un public de non-spécialistes. De tels événements soutiennent la capacité des chercheurs à entrer en relation avec une communauté plus large et, par conséquent, à accroître l'impact de leur travail.

Des engagements de financement nationaux ont été pris par les États participants au début du programme BONUS pour toute sa durée. Certains États participants se sont engagés pour des

---

<sup>12</sup> IPC «Des mers et des océans sains et productifs»: <http://www.jpi-oceans.eu/>

<sup>13</sup> Conseil international pour l'exploration de la mer. <http://www.ices.dk>

montants plus élevés que d'autres. L'expérience acquise avec les appels lors de la première édition de BONUS révèle une inadéquation entre les fonds nationaux engagés et les fonds correspondants nécessaires à l'appui des bénéficiaires nationaux sélectionnés à l'issue de chaque évaluation. Dans certains cas, les fonds nationaux prévus sont insuffisants pour faire face à la demande des bénéficiaires nationaux sélectionnés. Jusqu'à présent, cette situation a été surmontée par la flexibilité des États participants concernés, qui ont fourni des fonds supplémentaires. Toutefois, le recours à ces solutions au cas par cas a suscité de l'incertitude et des retards dans les délais d'octroi des subventions.

Une autre question porte sur la part de la contribution nationale à BONUS fournie en nature, sous forme d'infrastructures pouvant être utilisées gratuitement dans le cadre des projets BONUS. Le GEIE BONUS avait prévu que la valeur des contributions en nature serait de 25 % du total des contributions nationales, ce qui est la valeur maximale autorisée dans la décision. Toutefois, les premières indications font apparaître que la part des contributions nationales en nature a été moins importante que prévu. Si cette tendance se poursuit, les contributions prévues en espèces de la part des États participants seront insuffisantes et devront être augmentées afin de compenser ce déséquilibre.

### **3.3 Efficience**

Le secrétariat de BONUS emploie sept personnes et le rapport d'évaluation juge cet effectif suffisant pour assurer la gestion du programme, avec des capacités de réserve limitées en cas de maladie, congés etc. Les frais de fonctionnement de BONUS sont limités à 5 millions d'eurosEUR dans la décision, et le rapport d'évaluation estime qu'à 5 % du coût total, on se situe à un bon niveau d'efficacité économique. Le rapport d'évaluation indique également que les États participants fournissent des moyens supplémentaires au Secrétariat en dehors de ce qui correspond à la structure que constitue BONUS au sens de l'article 185, en soutien à des activités complémentaires telles que des ateliers, des publications et des activités de diffusion. Par conséquent, un montant de 5 millions d'euros ne couvre pas toutes les activités liées au déroulement du programme BONUS. Si les activités complémentaires en dehors du champ d'application de l'article 185 étaient prises en compte, la totalité des frais de fonctionnement serait plus proche de 7 millions d'EUR, ce qui est comparable à la part des coûts de gestion observée dans les projets de recherche de l'UE.

Le rapport d'évaluation indique que la phase stratégique a dépassé le délai de 18 mois prévu, principalement en raison de difficultés rencontrées pour définir des modalités détaillées de mise en œuvre dans le cadre juridique requis qui puissent être acceptées par toutes les parties concernées.

La part moyenne des fonds nationaux pour la recherche affectés dans le cadre de BONUS était estimée à 14 % dans le rapport d'évaluation.

Le rapport d'évaluation indique que l'administration des contributions financières nationales, assurée séparément par chaque institution de financement national<sup>14</sup>, entraîne une complexité inutile. En effet, pour chaque appel, le GEIE BONUS doit conclure des accords de financement séparés avec chaque institution de financement national concernée pour garantir

---

<sup>14</sup> La possibilité de gestion séparée des fonds nationaux découle de l'annexe 1, point 3.4, de la décision, qui dispose: «*Tout État participant peut décider d'administrer lui-même son propre financement et de consacrer exclusivement sa contribution en numéraire à des projets de recherche au niveau national qui ont été sélectionnés au niveau central, ou de faire administrer sa contribution en numéraire de manière centralisée par le GEIE BONUS.*»

le versement correct des fonds nationaux, l'application de règles communes de financement et le respect des droits d'audit. Les institutions nationales de financement gèrent ensuite leurs paiements à leurs bénéficiaires respectifs, conformément à l'accord de financement. Cela multiplie donc les flux de financement et les opérations d'administration. Au niveau des projets, chaque bénéficiaire reçoit deux flux de financement et doit établir deux rapports différents, l'un destiné au GEIE BONUS et l'autre à l'échelon national. Il n'est évidemment pas efficace de gérer ainsi plusieurs sources de financement au sein d'un programme intégré.

Par rapport à d'autres initiatives sur la base de l'article 185, BONUS est de taille réduite. Toutefois, les prescriptions administratives sont similaires, indépendamment de l'ampleur du financement concerné. En conséquence, la charge administrative de BONUS est relativement élevée par rapport à sa taille.

### **3.4 Valeur ajoutée de l'UE**

Le rapport d'évaluation indique que la mer Baltique est un environnement complexe, avec de nombreux acteurs interconnectés dans divers domaines allant des transports à l'agriculture en passant par le tourisme, la pêche et l'aménagement du territoire. La mer Baltique est un environnement presque clos où les principes d'une économie circulaire doivent être appliqués pour assurer un développement durable à long terme. La mer Baltique étant principalement bordée d'États membres de l'UE, il s'agit donc d'une région où une action coordonnée de l'UE au niveau macrorégional tel que BONUS a un fort impact.

L'intervention de l'Union européenne permet de remédier à la fragmentation et de faciliter la création d'une masse critique de connaissances et de ressources financières pour relever les défis qui se posent à la mer Baltique. Les États participants ont fourni des fonds équivalents à ceux engagés à l'échelon de l'UE. Le rapport d'évaluation estime que les objectifs de BONUS ne pourraient pas être atteints sans l'intervention de l'UE.

Le rapport d'évaluation indique qu'un mécanisme de coopération efficace, utilisant des protocoles d'accord, a été mis au point dans le cadre du programme BONUS pour permettre à des entités de la Fédération de Russie de participer en dehors de toute aide de l'UE. La Commission considère que cette participation est utile pour faciliter des approches communes permettant de traiter les sujets de préoccupation de l'UE dans la région de la mer Baltique.

### **3.5 Cohérence**

BONUS est une initiative pluridisciplinaire qui convient à la diversité des défis qui se posent à la mer Baltique.

Le rapport d'évaluation fait référence à la contribution importante de BONUS à la stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique, qui vise à «sauver la mer». Par exemple, BONUS est cité expressément dans les rapports de la Commission sur la «gouvernance des stratégies macrorégionales»<sup>15</sup>, la «valeur ajoutée des stratégies macrorégionales»<sup>16</sup>, «l'application de

---

<sup>15</sup> COM(2014) 284, mai 2014.

<sup>16</sup> COM(2013) 468, juin 2013.

la stratégie de l'Union européenne pour la région de la mer Baltique»<sup>17</sup> et dans la communication «Stratégie de l'Union européenne pour la région de la mer Baltique»<sup>18</sup>.

BONUS soutient également l'innovation, ce qui contribue à la promotion d'une «économie bleue» durable, conformément aux objectifs énoncés dans la communication de la Commission «La croissance bleue: des possibilités de croissance durable dans les secteurs marin et maritime»<sup>19</sup> et à la référence expresse à BONUS dans le document de travail des services de la Commission «A Sustainable Blue Growth Agenda for the Baltic Sea Region»<sup>20</sup>.

BONUS contribue sans conteste à la pêche durable dans les eaux de la mer Baltique, conformément à la politique commune de la pêche de l'UE<sup>21</sup>. BONUS concerne également l'interface terre/mer et soutient la mise en place d'approches communes aux fins de l'évaluation du «bon état écologique» conformément à la directive-cadre de l'UE sur la stratégie pour le milieu marin<sup>22</sup>.

BONUS est en cohérence avec le travail de la Commission d'Helsinki (HELCOM) et l'administration de la convention d'Helsinki, le principal accord international pour la protection du milieu marin de la mer Baltique. BONUS est observateur au sein de cet organe et le rapport d'évaluation souligne l'importance de la recherche dans le cadre de BONUS en vue de la mise en œuvre du plan d'action HELCOM pour la mer Baltique.

#### 4. CONCLUSIONS

L'évaluation est jugée bien fondée et correspond au résultat d'une analyse logique effectuée selon une méthode appropriée par un groupe d'experts hautement qualifiés. Sur cette base, la Commission estime que BONUS est sur la voie de la réalisation de ses objectifs et constitue un programme de recherche et de développement intégré propre à relever les défis de la mer Baltique. BONUS permet de remédier à la fragmentation des programmes de recherche, rassemble un large éventail de compétences et concentre l'effort sur l'acquisition de connaissances essentielles et la définition de solutions innovantes pour surmonter les problèmes environnementaux de la mer Baltique. Il convient de noter qu'en raison de la nature transversale de BONUS et des différentes structures de financement de la recherche dans les États participants, il est difficile de quantifier précisément la part des ressources nationales mobilisées au titre du programme BONUS.

L'approche macrorégionale de la Baltique et de ses bassins hydrographiques suivie par BONUS a permis d'obtenir un impact plus fort qu'avec un programme plus large axé sur l'UE dans son ensemble. L'établissement de liens plus étroits entre BONUS et le programme pour la région de la mer Baltique permet de renforcer encore l'impact et est conforme aux objectifs d'Horizon 2020<sup>23</sup>, qui vise également à renforcer les synergies entre la recherche et les Fonds structurels et d'investissement européens.

BONUS intègre la programmation de la recherche, soutient la mise en place d'un Espace européen de la recherche et contribue à plusieurs politiques clés, notamment: la stratégie de

<sup>17</sup> COM(2011) 381, juin 2011.

<sup>18</sup> COM(2012) 128, mars 2012.

<sup>19</sup> COM(2012) 494, septembre 2012, [http://ec.europa.eu/maritimeaffairs/policy/blue\\_growth/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/maritimeaffairs/policy/blue_growth/index_fr.htm)

<sup>20</sup> SWD(2014) 167, mai 2014.

<sup>21</sup> [http://ec.europa.eu/fisheries/cfp/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/fisheries/cfp/index_fr.htm)

<sup>22</sup> Directive 2008/56/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 juin 2008 établissant un cadre d'action communautaire dans le domaine de la politique pour le milieu marin.

<sup>23</sup> <http://ec.europa.eu/programmes/horizon2020/en/>

l'UE pour la région de la mer Baltique, la directive-cadre sur une stratégie marine de l'UE, la politique commune de la pêche de l'UE et le plan d'action HELCOM pour la mer Baltique.

Si une intégration durable a été réalisée à un degré particulièrement élevé en matière scientifique et de gestion, l'intégration financière s'est révélée plus difficile.

Afin de renforcer les résultats potentiels de BONUS, le rapport d'évaluation recommande:

1. d'élaborer une synthèse des activités de recherche soutenues dans le cadre de BONUS depuis son lancement dans le cadre d'ERA-NET jusqu'au passage à son statut actuel sur la base de l'article 185, qui devrait mettre en évidence les réalisations et les impacts;
2. de progresser vers la mise en commun de fonds nationaux, en vue de réduire la fragmentation et la complexité imputables à la diversité des sources de financement. Cela permettrait de garantir une gestion plus efficace, de réduire les délais d'octroi des subventions et de surmonter les difficultés liées à l'application des règles de financement communes au sein des administrations nationales;
3. de prendre des mesures pour accroître la fourniture de contributions en nature, sous forme d'infrastructures, pour les projets BONUS; par exemple, les administrations nationales pourraient prévoir des incitations permettant de subventionner partiellement la fourniture d'infrastructures dans le cadre de BONUS. Si les contributions en nature sous forme d'infrastructures ne peuvent pas être augmentées, des contributions nationales supplémentaires en numéraire seront nécessaires pour assurer la pleine mise en œuvre de BONUS;
4. de prendre des mesures pour que les projets BONUS créent des synergies et des réseaux avec d'autres projets et initiatives dans la région de la mer Baltique;
5. d'accroître l'interaction entre le conseil consultatif BONUS et le comité directeur, par exemple en organisant des réunions en ligne virtuelles;
6. de centrer les communications qui mettent en évidence les effets de BONUS sur les besoins de différents groupes spécifiques d'acteurs concernés: institutions, conventions, politiques, directions générales de la Commission, ministères et autorités régionales, notamment, parmi eux, les responsables du développement régional.
7. Les États participants et la Commission devraient renforcer la communication stratégique à l'intention des différentes directions générales sur le potentiel des résultats de recherche BONUS en relation avec les politiques mises en œuvre et dans le cadre du programme «Horizon 2020». Les États participants devraient mieux connaître l'impact de BONUS sur leurs programmes nationaux, par exemple sur la gestion de la pêche, le développement régional, le développement des zones côtières, l'agriculture, etc.;
8. d'améliorer le suivi de BONUS par l'acquisition et l'analyse plus systématiques des données sur les résultats et les impacts de BONUS, par exemple en veillant à ce que l'avis des parties prenantes soit régulièrement recueilli et en suivant l'évolution du montant total et de la part des fonds nationaux alloués au titre du programme BONUS;

9. de cibler sur les PME la communication concernant les appels à propositions, de fournir un appui supplémentaire à l'égard des propositions émanant de PME et de faciliter leur intégration dans la mise en place de consortiums de projet.

La Commission accepte ces recommandations, qui sont considérées comme fondées sur une analyse appropriée et une méthodologie saine. Les recommandations seront reprises dans les discussions entre la Commission et le GEIE BONUS, et leur mise en œuvre fera l'objet d'un suivi dans le cadre de la supervision, par la Commission, du programme BONUS.

Les deuxième et troisième recommandations, concernant la fourniture de fonds nationaux, sont considérées comme particulièrement importantes. La gestion séparée des fonds nationaux pour les bénéficiaires nationaux a nui à l'efficacité de la structure. L'absence d'un «pot commun réel» des fonds nationaux entraîne un risque d'insuffisance du financement disponible à l'échelon national pour les bénéficiaires de certains pays sélectionnés à l'issue des nouveaux appels dans le cadre de BONUS. Pour éviter cela, les États participants doivent être en mesure de veiller à ce que des fonds nationaux suffisants soient disponibles pour soutenir tous les bénéficiaires au sein des projets BONUS sélectionnés. Les premières indications font également apparaître une insuffisance potentielle de la valeur des contributions nationales en nature sous forme d'infrastructures. Si elles sont confirmées, ces éventuelles insuffisances devront être comblées soit en fournissant davantage en nature sous forme d'accès gratuit à des infrastructures dans le cadre de projets BONUS, soit en augmentant les contributions nationales en numéraire. Faute de quoi, ce qui serait plus grave, BONUS ne sera pas mis en œuvre à la hauteur attendue de 100 millions d'euros.

De même, conformément à ces recommandations, la Commission cherchera à acquérir et à analyser plus systématiquement des données pertinentes afin d'améliorer le suivi des impacts du programme BONUS, et renforcera la communication de résultats utiles aux services concernés de la Commission.

La Commission remercie le groupe d'experts pour son rapport à la suite de l'évaluation intermédiaire du programme BONUS.